

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1215

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	1
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous demandons à ce que les effectifs des plateformes d'écoute du 115 soient renforcés, avec la création de 150 ETP.

Nous proposons ces effectifs supplémentaires afin de limiter le nombre d'appels qui restent sans suite. Ce renforcement des effectifs permettra également que les personnes dans les centres d'appel disposent de temps pour répondre aux personnes qui sont dans des situations précaires. Il est nécessaire de mettre davantage de moyens pour le 115, qui en manque cruellement, alors que cette structure apporte beaucoup à notre société.

Nous proposons donc de renforcer, sur le temps long, les moyens d'écoute et ce renforcement de ces moyens doit s'accompagner de moyens supplémentaires d'accueil pérenne de personnes dans la précarité et en détresse.

Sous Macron, c'est bien connu : un problème = un numéro vert, sans mettre en place conjointement une politique publique structurelle et de long-terme. Connaissant l'attrait du Gouvernement pour les numéros verts, nous sommes convaincus que vous n'aurez pas de problème à augmenter les effectifs du 115.

Cet amendement s'inspire d'une proposition de la CGT.

Par cet amendement d'appel, nous proposons de transférer 1 euro (symbolique) en autorisations d'engagement et 1 euro (symbolique) en crédits de paiement, de l'action 7 du programme 135 – qui vise notamment à financer les grandes opérations d'urbanisme bien souvent inutiles – vers le programme 177 et plus précisément l'action 12.